

Nous nous engageons à respecter le protocole sanitaire à date établi par les autorités en l'adaptant à chaque hébergement où nous proposons un séjour (version modifiée du 23/6).

Ce protocole tient donc lieu de livret d'information aux participants et aux familles, en amont des séjours.

Conditions sanitaires d'accueil et de suivi, nous nous engageons à :

- ✓ Réduire le nombre de vacanciers accueillis dans chaque centre autour de 50% de la capacité habituelle selon les possibilités techniques d'accueil de chaque centre. Une distance d'1 m entre chaque lit sera respectée.
- ✓ Équiper nos équipes d'encadrement et techniques de masques si la distanciation physique n'est pas possible et fournir à tous du gel ou du savon de Marseille pour le lavage des mains.
- ✓ Interdire aux personnes étrangères au centre (livraisons) de venir au contact des vacanciers.
- ✓ Désinfecter la salle à manger (table, dossiers de chaise, sol...) après chaque utilisation comme c'est déjà le cas mais avec des produits recommandés et l'aérer. Le lavage des mains sera obligatoire avant et après chaque repas.
- ✓ Laisser les salles d'animation ouvertes pour que les vacanciers ne touchent pas les poignées de portes et prévoir une désinfection après leur utilisation qui restera limité pour privilégier les activités en extérieur.
- ✓ Les aérer le plus souvent. Le lavage des mains sera obligatoire avant et après chaque activité.
- ✓ Prévoir au moins une fois par jour une désinfection des points de contact (boutons de lumières, poignées de portes, poussoir à eau) des salles d'animation et lieux communs

Condition de gestion de la vie collective et quotidienne, nous nous engageons à :

- ✓ Organiser les repas autour d'un service à table fait par nos équipes techniques qui seront protégées pour éviter les circulations et les contacts entre vacanciers.
- ✓ Organiser les règles de circulation dans la salle à manger où un seul vacancier par table sera amené à se déplacer, si nécessaire (c'est déjà ce que nous faisons). Une distance d'1 m entre 2 tables sera respectée.
- ✓ Adapter les temps de vie quotidienne comme celui des douches par un fonctionnement par petits groupes/chambres pour permettre une bonne organisation (selon les autonomies de chacun) et éviter les regroupements.
- ✓ Isoler les vacanciers qui seraient malades, ou auraient des signes évocateurs, dans la chambre d'isolement prévue à cet effet comme la réglementation nous l'impose et appliquer la procédure de conduite à tenir en cas de cas avéré de COVID-19.

Conseil : Prendre suffisamment de vêtements pour le séjour car les lessives seront limitées pour éviter un lavage à 60°C comme demandé par les autorités.

Conditions d'information et d'animations des vacanciers, nous nous engageons à :

- ✓ Rappeler aux vacanciers les gestes barrières dès leur arrivée sur le centre et notamment la distanciation sociale et les informer de l'ensemble des nouvelles règles de vie nécessaire à la protection de chacun et de tous.
- ✓ Afficher les consignes sanitaire (affiches officielles du gouvernement) : gestes barrière, lavage des mains, port du masque... dans les différents espaces de vie des centres.
- ✓ Adapter nos activités physiques ainsi que les jeux et animations en extérieur pour respecter la distance minimum d'1 m entre les vacanciers. La mise à disposition d'objets ou de jeux partagés donnera lieu à un nettoyage au moins une fois par jour où à un temps de 24h entre 2 utilisations.
- ✓ Adapter l'organisation des activités spécifiques, notamment sportives et culturelles avec nos partenaires.

Conditions de transports des vacanciers, nous nous engageons à :

Obligation : Port du masque pendant le transport pour les vacanciers si la distanciation n'est pas possible, ainsi que pour les animateurs.

- ✓ Désinfecter les véhicules (minibus) avant et après chaque utilisation : poste de commande, ceinture, poignées de portes...

Conditions de santé des vacanciers, il est demandé que :

- ✓ Les personnes à risque de forme grave (selon l'avis du HCSP du 20 avril 2020) disposent d'un avis médical pour leur participation au séjour
- ✓ En cas d'impossibilité du port du masque, un certificat médical attestant de cette dérogation devra être fourni.
- ✓ En cas de signe évocateur de COVID-19 au moment du départ (fièvre >38°C, toux, perte goût et odorat, fatigue et courbature, difficultés respiratoires...), le vacancier ne partira pas en séjour.

Information : Toute personne avec un diagnostic de COVID-19 avéré, sera rapatriée à son lieu de résidence habituelle ou à tout autre lieu défini avec les autorités sanitaires